

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE D'OFFWILLER



Arrêté municipal
Portant délégation de fonctions et de signature à
M. Fabien Poggiato, troisième Adjoint au Maire

Arrêté n° 4-2020 PERM

Le Maire de la commune d'Offwiller,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-17, L. 2122-18, L. 2122-19, L. 2122-20 et L. 2122-22 ;

Vu la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal donne délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a élu M. Fabien Poggiato en qualité de troisième Adjoint au Maire ;

Considérant la nécessité pour la bonne administration des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions et de signature par le Maire au bénéfice de son troisième Adjoint ;

ARRETE

Article 1^{er}.

Il est donné délégation permanente de fonctions à M. Fabien Poggiato, troisième Adjoint au Maire, dans les domaines suivants :

- gestion et encadrement du personnel technique de la commune

- gestion de l'atelier municipal et de tous les travaux y afférant
- développement durable, environnement, écologie
- espaces verts, fleurissement, cimetière
- décorations thématiques de la commune
- gestion du site pour déchets verts de la *bruck*

M. Fabien Poggiato assurera dans ces domaines la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la commune notamment pour :

- définir, mettre en place et évaluer les politiques publiques de la commune dans chacun des domaines de sa délégation ;
- contrôler l'exécution des délibérations du Conseil municipal et les décisions prises par le Maire dans chacun des domaines de sa délégation ;
- représenter la commune d'Offwiller auprès des partenaires institutionnels, des organismes et structures publiques et privées afférents à chacun des domaines de sa délégation ;
- définir les programmes de développement, d'aménagement, d'investissement, d'entretien, de réhabilitation et d'équipements dans chacun des domaines de sa délégation ;
- coordonner, fixer et suivre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de ces programmes, et en suivre l'exécution ;
- définir les orientations et arbitrages permettant d'établir les budgets afférents à chacun des domaines de sa délégation ;
- être l'interlocuteur des habitants pour toute question en lien avec chacun des domaines de sa délégation ;
- recevoir les habitants et usagers, et répondre à leurs demandes et courriers

Article 2

Ces fonctions sont assurées concurremment avec nous.

Article 3

Il est également donné délégation permanente à M. Fabien Poggiato à effet de signer les correspondances, actes, documents, pièces administratives, rapports, notes diverses, mandats de paiement, titres de recettes et autres pièces comptables relevant dans chacun des domaines de sa délégation de fonctions. La signature de M. Fabien Poggiato devra être précédée de la mention : « Pour le Maire et par délégation, Fabien Poggiato, troisième Adjoint au Maire ».

Article 4

La présente délégation de fonctions et de signature, qui est donnée sous la responsabilité et la surveillance du Maire à M. Fabien Poggiato, est révoquée à tout moment. M. Fabien Poggiato rend compte, sans délai, à Monsieur le Maire, de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature.

Article 5

Mme Esther Spach, secrétaire de la Mairie, est chargée de l'application du présent arrêté.

Article 6.

Le présent arrêté est affiché en mairie d'Offwiller.

Article 7.

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

Mme le Sous-préfet de Haguenau-Wissembourg

Madame le Trésorier municipal

M. Fabien Poggiato

Fait à Offwiller, le 8 juin 2020

Le Maire, Patrice Hilt



